

H PERFORMANCE 41



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Période de commercialisation	Du 20 octobre 2021 au 31 décembre 2021 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 3 janvier 2022 sur un compte-titres. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Performance 41 peut cesser à tout moment sans préavis.
Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé). Le souscripteur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.
Éligibilité (cadres d'investissement)	Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Performance 41 et ne prend pas en compte les spécificités liés aux cadres d'investissement dans lesquels H Performance 41 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie" ou "Capitalisation", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
Émetteur	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ("CGMFL") ⁽¹⁾ .
Garant de la formule	Citigroup Global Markets Limited ("CGML") ⁽¹⁾ . Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 23 septembre 2021 : Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ et Fitch A+ / Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+, Fitch A+ et Moody's A1. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Performance 41. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





H PERFORMANCE 41

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

- **Le souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % ("l'Indice").**

Le remboursement de H Performance 41 est conditionné à l'évolution de l'Indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

- **Une possibilité de remboursement anticipé automatique du capital investi tous les ans avec un gain plafonné de 17 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾**

Dès que l'Indice est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à une date de constatation annuelle⁽¹⁾.

- **À l'échéance :**

- **Le souscripteur s'expose à une perte en capital, partielle ou totale, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice**

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾**

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice ne baisse pas de plus de 30 % ou n'est pas en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ majoré d'un gain de 204 %⁽²⁾ (soit 17 % par année écoulée)**

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 3 janvier 2022.

(4) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation finale du 3 janvier 2034.

PRÉCISIONS

- Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Performance 41, soit 1.000 €.
- En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance de H Performance 41 au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement de H Performance 41 sera diminué de l'intégralité de la baisse⁽¹⁾ enregistrée par l'Indice. **Le souscripteur subira donc une perte en capital égale à cette baisse⁽¹⁾ de l'Indice augmentée des frais liés au cadre d'investissement.**
- À l'échéance, le remboursement du capital initial (moins les frais liés au cadre d'investissement), même en cas de baisse de l'Indice jusqu'à - 30 % n'est possible que si le souscripteur accepte de limiter ses gains à 17 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- H Performance 41 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Performance 41 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels H Performance 41 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.
- Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule. Les Taux de Rendement Annuels sont, quant à eux, présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.
- L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Performance 41 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

H Performance 41 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau à la date de constatation initiale (le 3 janvier 2022) et son niveau à la date de constatation finale (le 3 janvier 2034). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- > Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de l'année 1⁽¹⁾ à hauteur du capital investi majoré d'un gain de 17 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁵⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 16,30 %⁽³⁾) si à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice est hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾.
- > Si H Performance 41 dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice est en hausse de 10 % ou plus à la date de constatation finale⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial, le souscripteur reçoit son capital investi augmenté de 17 %⁽²⁾ par année écoulée soit 204 % (soit un Taux de Rendement Annuel net de 9,04 %⁽³⁾).
- > Remboursement conditionnel du capital⁽²⁾ à l'échéance : dès lors qu'à la date de constatation finale⁽⁴⁾ l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % ou n'enregistre pas une hausse de plus de 10 % par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾.

Inconvénients

- > **Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
 - **À l'échéance des 12 ans :** en cas de baisse de l'Indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial. Le souscripteur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %, pouvant être totale.
 - **Lorsque H Performance 41 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.** Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- > **Plafonnement des gains :** le gain potentiel maximum est fixé à 17 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁵⁾, (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 16,30 %⁽³⁾) même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- > L'Indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, **diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.** Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard.
- > **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- > **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 30 % de baisse et de 10 % de hausse.
- > Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Performance 41), à un risque de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la Formule.

Vous êtes sur le point d'acheter un instrument financier qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale⁽⁵⁾ jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾ ou la date de constatation finale (le 3 janvier 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(4) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation finale du 3 janvier 2034.

(5) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 3 janvier 2022.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Le souscripteur est invité à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du Prospectus de Base.

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie ou à l'échéance.	<p>En cas de revente avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.</p>
Risque de crédit	<p>Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, le souscripteur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou le souscripteur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.</p>
Événements extraordinaires/ perturbateurs affectant l'Indice	<p>Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter l'Indice, et par conséquent le produit, la documentation juridique⁽²⁾ prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé automatique du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte pour le souscripteur.</p>
Risque de marché	<p>Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau du sous-jacent et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans la valorisation, notamment sur les premiers mois.</p>
Risque de liquidité	<p>Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.</p>
Risque lié au sous-jacent	<p>Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 %.</p>

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

(2) Veuillez-vous référer au paragraphe "Disponibilité du prospectus" en page 12 pour plus d'informations.

FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé automatique annuel

À la date de constatation initiale, le 3 janvier 2022, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.



(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

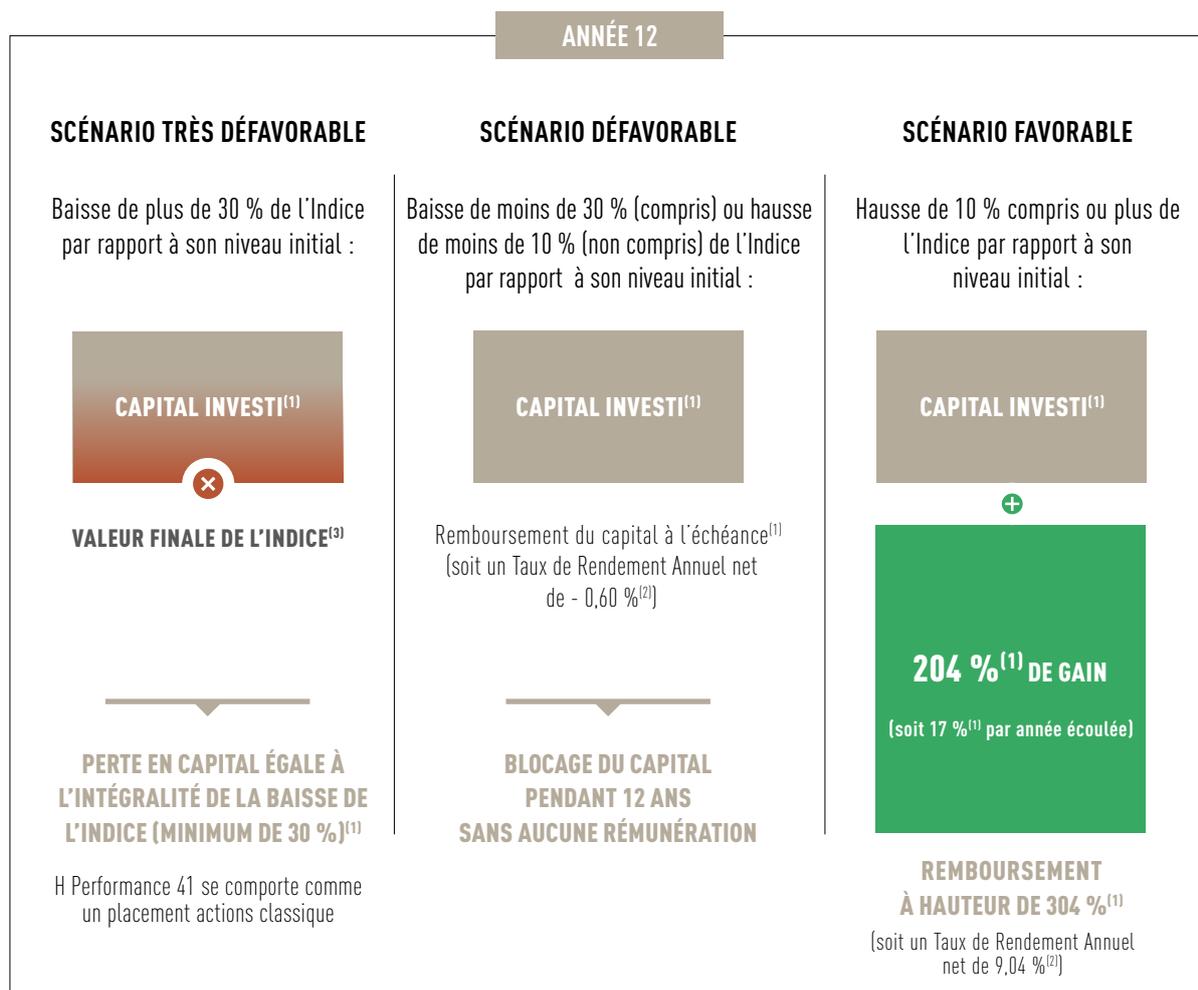
(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 3 janvier 2022) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾ ou la date de constatation finale (le 3 janvier 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 3 janvier 2034, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 41 est retenu suivant 3 scénarios. Le souscripteur reçoit, à la date de remboursement finale, le 10 janvier 2034 :



L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice serait inférieur à + 10 % par rapport à son niveau initial à l'issue des années 1 à 11 (aux dates de constatation annuelle⁽⁴⁾) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale⁽⁴⁾). La perte en capital pourrait être également totale en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 3 janvier 2022) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽⁴⁾ ou la date de constatation finale (le 3 janvier 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

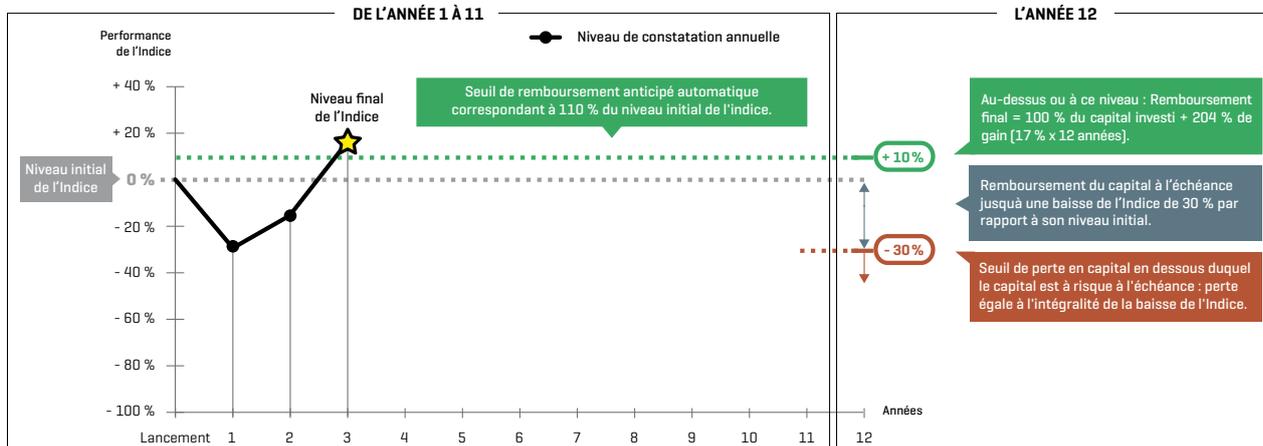
(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date de constatation initiale (le 3 janvier 2022).

(4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Performance 41. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

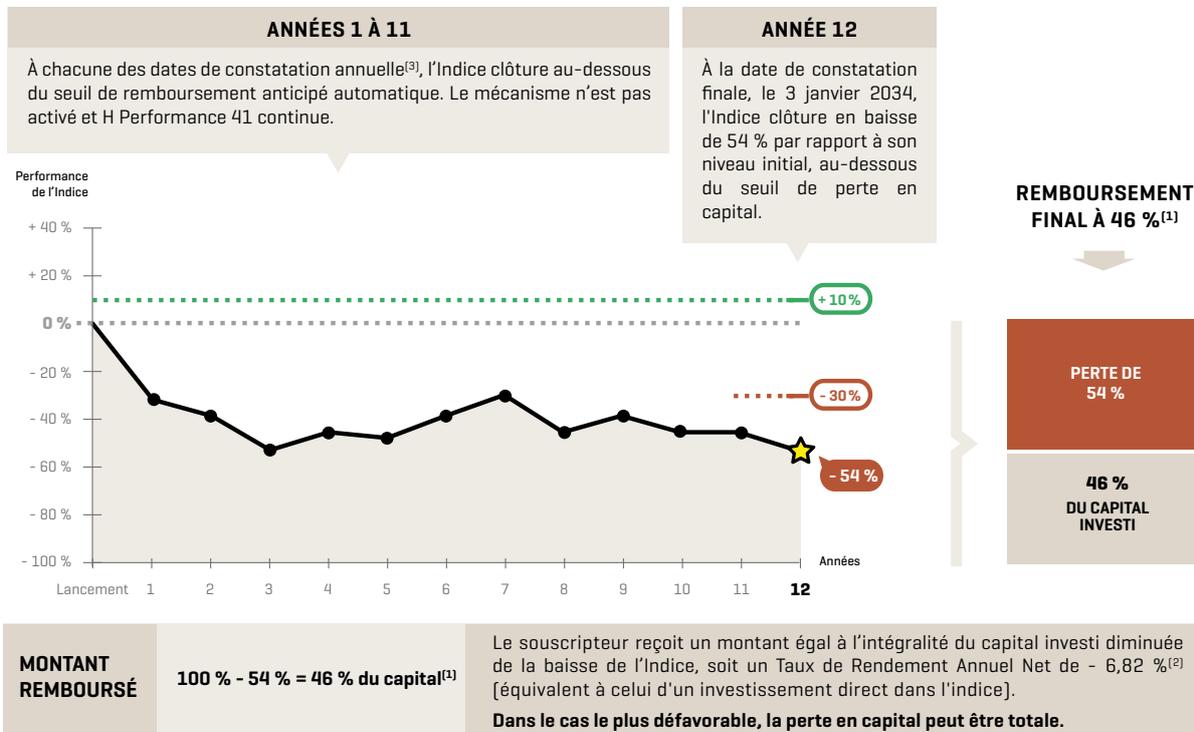
Légende des schémas - Ceci n'est pas un scénario.



EXEMPLE DE SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Perte en capital à l'issue de l'année 12 à hauteur de la baisse de l'Indice

Remboursement à l'échéance avec une baisse de l'Indice supérieure à 30 % par rapport à son niveau initial (seuil de perte en capital à l'échéance)



(1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

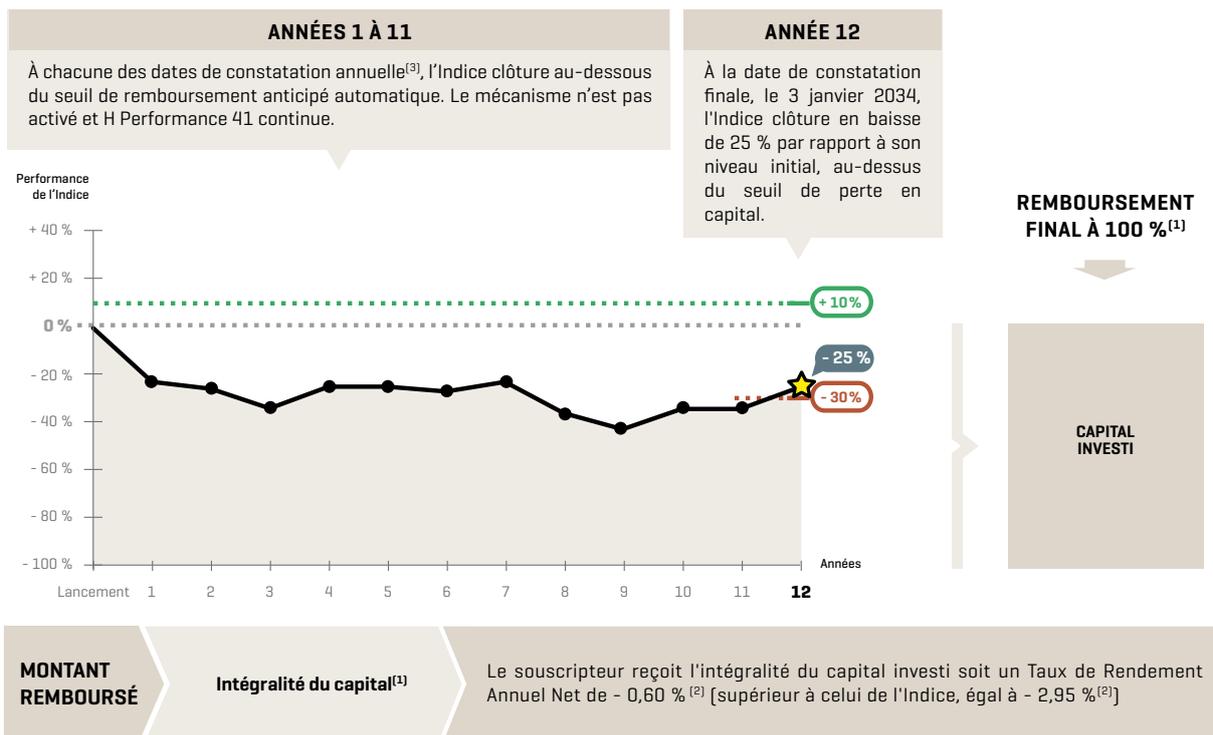
(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 3 janvier 2022) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽³⁾ ou la date de constatation finale (le 3 janvier 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Remboursement du capital en année 12

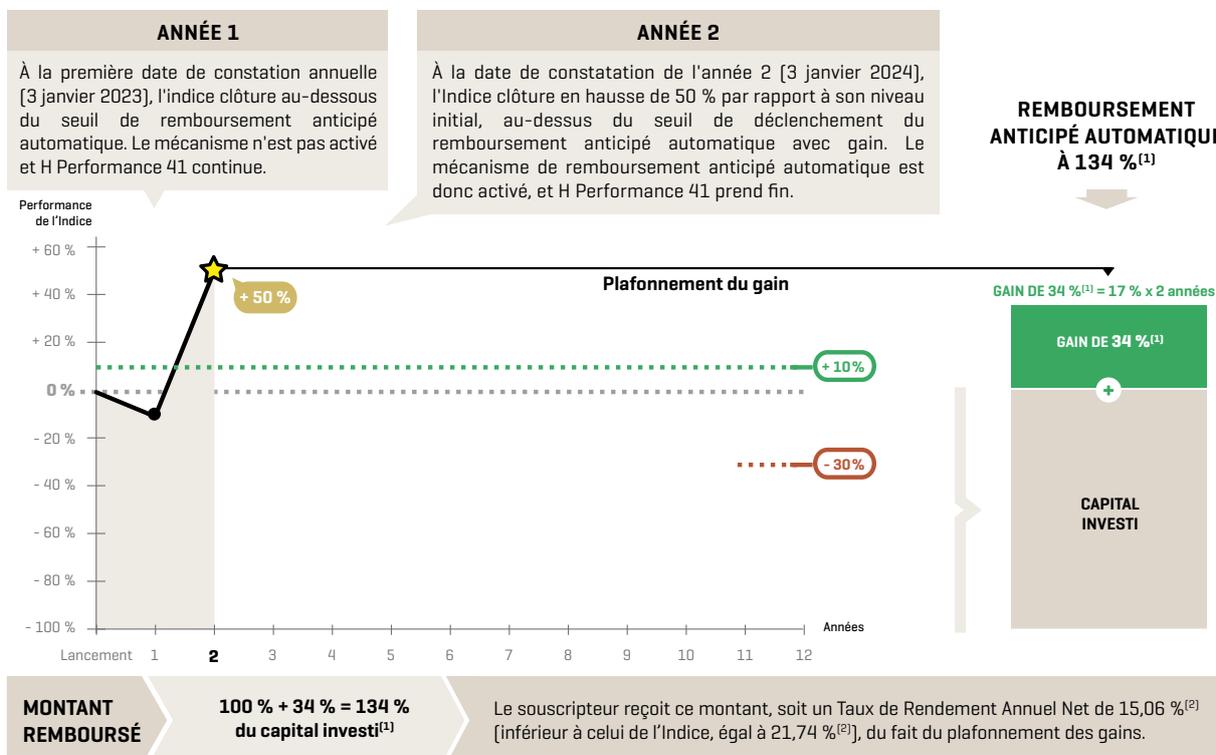
Niveau de l'Indice en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12



EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 avec un gain de 34 %⁽¹⁾

Hausse de l'Indice à l'issue de l'année 2



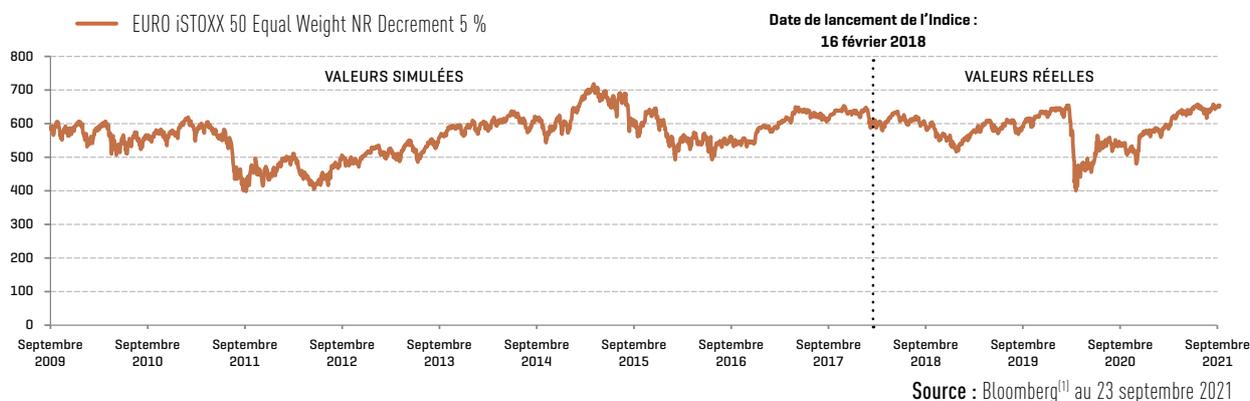
(1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 3 janvier 2022) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de constatation annuelle⁽³⁾ ou la date de constatation finale (le 3 janvier 2034). Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

INDICE EURO ISTOXX 50 EQUAL WEIGHT NR DECREMENT 5 %

Performances simulées et historiques de l'Indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 %
(entre le 23 septembre 2009 et le 23 septembre 2021)



Indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 %	Performances ⁽²⁾ cumulées au 23 septembre 2021 (évolution simulée jusqu'au 16 février 2018, et réelle ensuite)
1 an	25,58 %
5 ans	17,60 %
10 ans	59,93 %
12 ans	8,99 %

Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 23 septembre 2021

L'indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX, depuis le 16 février 2018.

Cet Indice est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro (même composition que l'indice de référence Euro STOXX 50). Les 50 actions composant l'Indice sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement (comme pour l'indice de référence). Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équilibre l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard.

Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'Indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est en moyenne de 2,87 % par an depuis 2007.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de STOXX[®] : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXE50T5>

Les caractéristiques de l'Indice sont les suivantes :

PONDÉRATION : l'Indice est équilibré et le poids de chacune des 50 valeurs le composant est de 2 % à chaque date de rebalancement.

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire de 5 % est déduit du rendement net.

AGENT DE CALCUL : l'Indice est calculé et sponsorisé par STOXX

REBALANCEMENT : la composition de l'Indice est revue annuellement mais l'indice est rebalancé trimestriellement.

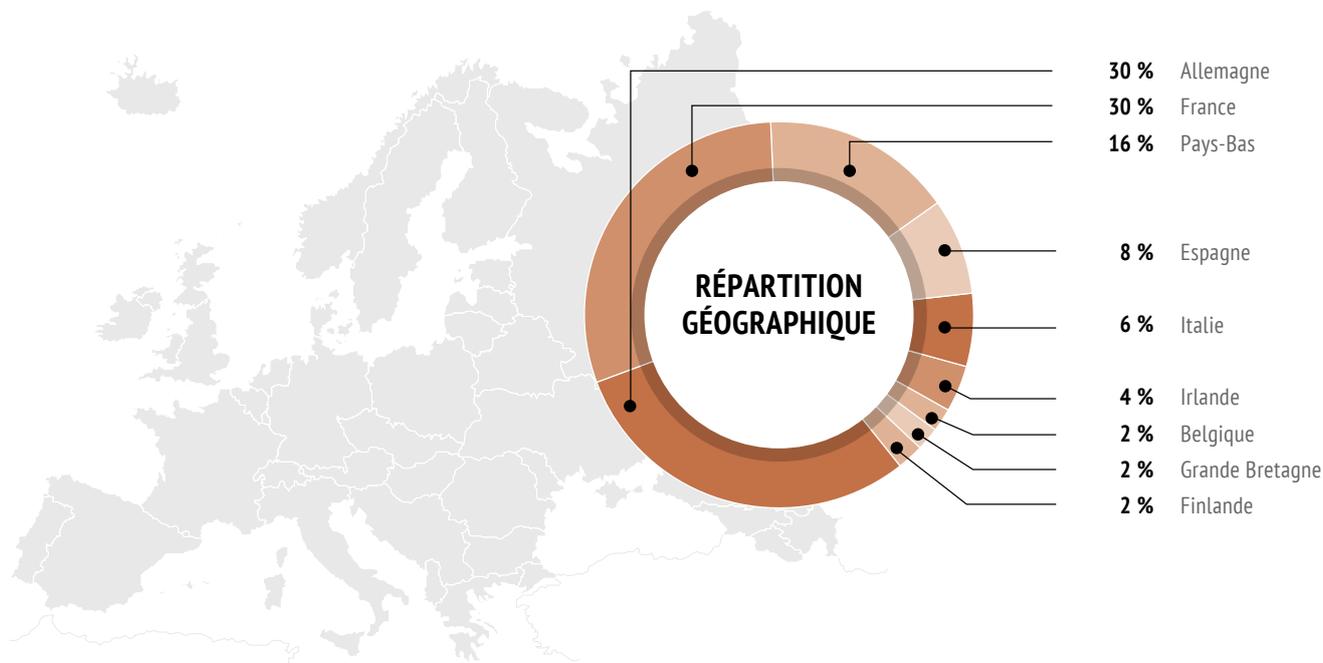
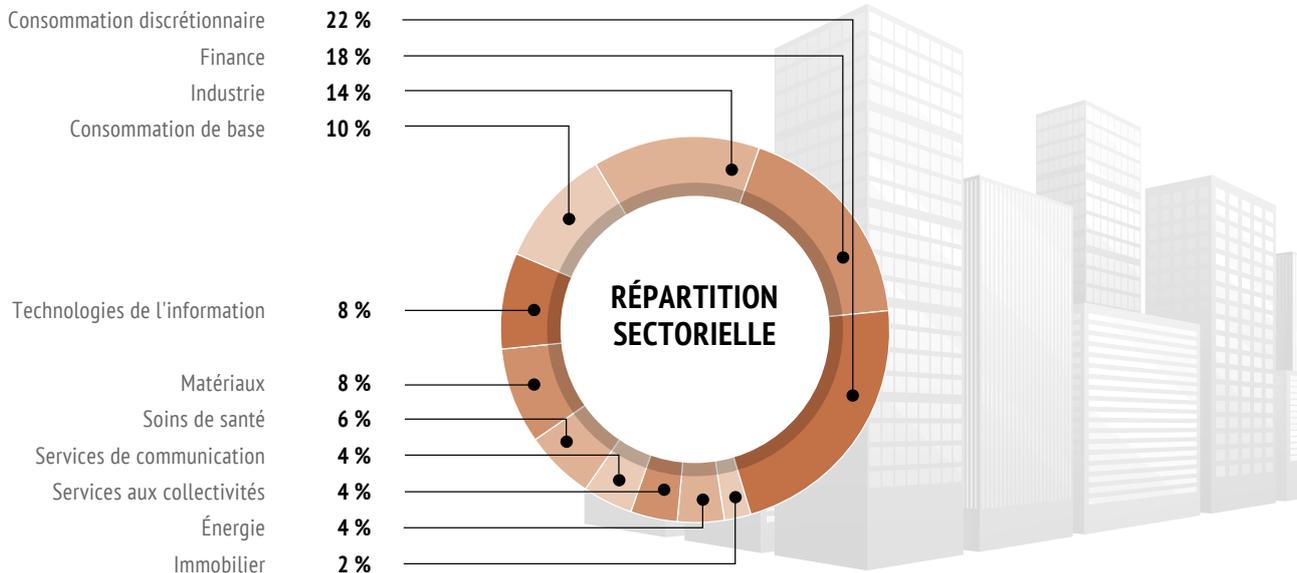
La performance de l'Indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est fondée sur des valeurs simulées du 23 septembre 2009 au 16 février 2018 puis sur des valeurs réelles du 16 février 2018 (date de lancement de l'Indice) au 23 septembre 2021.

LES PERFORMANCES PASSÉES, QU'ELLES SOIENT SIMULÉES OU HISTORIQUES, NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES ET NE SONT PAS CONSTANTES DANS LE TEMPS.

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Source : Bloomberg, au 23/09/2021.

(2) Les performances de l'Indice sont calculées dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 23 septembre 2021

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Source : Bloomberg, au 23/09/2021.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable d'investir dans le produit. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les souscripteurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et de lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus du produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit cette dernière prévaudra.

Il appartient aux souscripteurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé "Citi US \$ 80, 000, 000 Global Medium Term Note Programme" en date du 18 décembre 2020 (tel que complété ou modifié par les suppléments en date du [16 février 2021](#), [16 mars 2021](#), [27 avril 2021](#), [20 mai 2021](#), [6 août 2021](#), [27 août 2021](#) et du [23 septembre 2021](#)). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland "CBI") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives (Issue Terms), sont disponibles sur le site fr.citigroup.com/FR, sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG ("CGME") à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles à l'adresse fr.citigroup.com/FR00140050H1. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les souscripteurs sont invités à se référer au site <https://fr.citigroup.com/FR/Documentation-legale/Base-prospectus-Notes> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales. Le Prospectus de Base devrait être renouvelé au plus tard le 17/12/2021. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra de l'approbation délivrée par la CBI. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'Émetteur et le Garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site <https://fr.citigroup.com/FR/Documentation-legale/BaseProspectus122021.pdf>.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR00140050H1&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Garantie : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited ("CGML"), (le "Garant"). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, le souscripteur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative du souscripteur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux souscripteurs désireux de revendre le produit avant son échéance normale à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à la valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1 %, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du produit aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux États-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis sur le fondement de la Réglementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

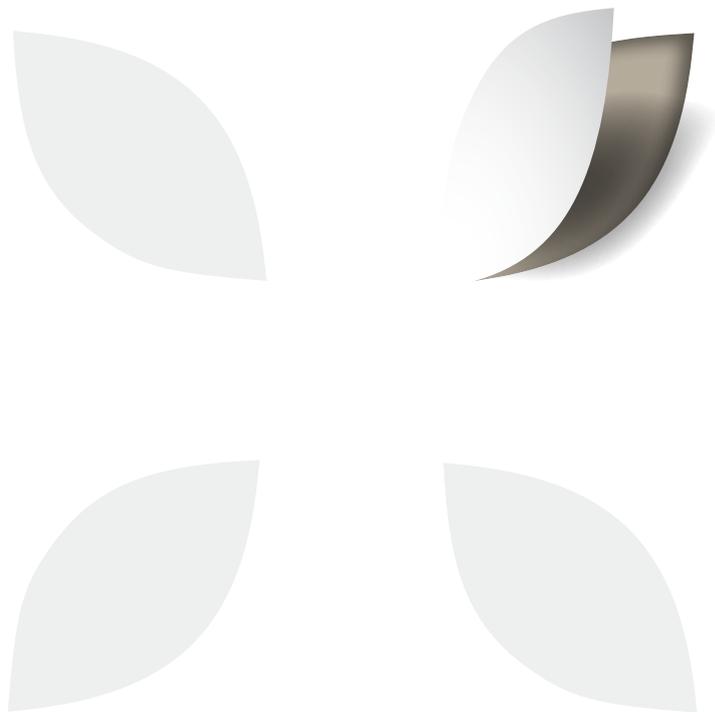
Avertissement relatif à STOXX : STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2021.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TYPE	Titres de créance de droit français, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement de H Performance 41 soit garantie par Citigroup Global Markets Limited, H Performance 41 présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice à l'échéance et non mesurable en cas de sortie en cours de vie.
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. ⁽¹⁾
GARANT DE LA FORMULE	Citigroup Global Markets Limited ⁽¹⁾
DEVISE	Euro
SOUS-JACENT	L'Indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an) (code Bloomberg : ISXE50T5)
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
CODE ISIN	FR00140050H1
AGENT DE CALCUL	CGML EMEA Equity Stocks Exotic Trading Desk (entité du groupe Citigroup, potentiellement source de conflit d'intérêts)
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
OFFRE AU PUBLIC	Oui - France
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE	1.000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros. Si le cadre d'investissement de H Performance 41 est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
MONTANT DE L'ÉMISSION	30.000.000 €
DATE D'ÉMISSION	24 août 2021
DATE D'ÉCHÉANCE	10 janvier 2034
DATE DE CONSTATATION INITIALE	3 janvier 2022
DATE DE CONSTATATION FINALE	3 janvier 2034
DATES DE CONSTATATION ANNUELLES	3 janvier 2023; 3 janvier 2024; 3 janvier 2025; 5 janvier 2026; 4 janvier 2027; 3 janvier 2028; 3 janvier 2029; 3 janvier 2030; 3 janvier 2031; 5 janvier 2032; 3 janvier 2033
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	10 janvier 2023; 10 janvier 2024; 10 janvier 2025; 12 janvier 2026; 11 janvier 2027; 10 janvier 2028; 10 janvier 2029; 10 janvier 2030; 10 janvier 2031; 12 janvier 2032; 10 janvier 2033
LIQUIDITÉ	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie de H Performance 41 avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera à chaque distributeur une commission de distribution calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excèdera pas 0,65 % TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Reuters, Bloomberg et Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée sur une base bimensuelle par REFINITIV, une société indépendante.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 20 octobre 2021 au 31 décembre 2021 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 3 janvier 2022 sur un compte-titres.

(1) Notations de crédit au 23 septembre 2021 : Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ et Fitch A+ / Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+, Fitch A+ et Moody's A1. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à l'offre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Performance 41 est une offre des Gammes H.
Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com